



NOTE DE L'ARRÊTISTE : Ce document fera l'objet de retouches de forme avant la parution de sa version définitive dans le *Recueil des décisions des Cours fédérales*.

APPELS NOTÉS

COUR D'APPEL FÉDÉRALE

La décision *Canada c. Banque Toronto-Dominion (TD Canada Trust)*, T-1841-21, 2024 CF 441, qui apparaît sous forme de [fiche analytique](#) dans le *Recueil des décisions des Cours fédérales*, a été infirmée en appel (A-144-24, 2026 CAF 25). Les motifs du jugement, qui ont été prononcés le 9 février 2026, seront publiés dans le *Recueil des décisions des Cours fédérales*.

La décision *Tan c. Canada (Citoyenneté et Immigration)*, T-1232-22, 2024 CF 600, a été confirmée en appel (A-169-24, 2026 CAF 36), les motifs du jugement ayant été prononcés le 23 février 2026. Les deux décisions seront publiées dans le *Recueil des décisions des Cours fédérales*.

COUR SUPRÊME DU CANADA

Demandes d'autorisation de pourvoi

Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada c. Alberta Pacific Forest Industries Inc., A-343-23, 2025 CAF 160, la juge Gleason, J.C.A., jugement en date du 9 septembre 2025, autorisation de pourvoi à la C.S.C. accordée le 19 février 2026.

GCT Canada Limited Partnership c. International Longshore and Warehouse Union Ship and Dock Foremen, section locale 514, A-150-23, 2025 CAF 100, la juge Woods, J.C.A., jugement en date du 22 mai 2025, autorisation de pourvoi à la C.S.C. accordée le 12 février 2026.

Liliana Kostic c. Procureur général du Canada, A-173-25, la juge Monaghan, J.C.A., ordonnance en date du 30 juillet 2025, autorisation de pourvoi à la C.S.C. refusée le 12 février 2026.

Otoman c. Canada (Procureur général), A-34-24, 2025 CAF 88, le juge Heckman, J.C.A., jugement en date du 1 mai 2025, autorisation de pourvoi à la C.S.C. refusée le 5 février 2026.

Qualizza c. Canada, A-33-25, 2025 CAF 93, le juge Locke, J.C.A., jugement en date du 7 mai 2025, autorisation de pourvoi à la C.S.C. refusée le 19 février 2026.

Walby c. Canada, A-357-23 (dossier principal), A-356-23, 2025 CAF 94, le juge Webb, J.C.A., jugement en date du 12 mai 2025, autorisation de pourvoi à la C.S.C. refusée le 19 février 2026.